



Ouverture d'un nouveau centre de vaccination à Cadours



Un nouveau centre de vaccination COVID-19 va ouvrir ses portes la 1^{ère} semaine de février, au foyer communal, au 6, rue des Anciens Combattants.

La prise de rendez-vous se fera par le biais de la plateforme téléphonique nationale 0 800 009 110 ou par la prise de rendez-vous en ligne sur le site <https://www.keldoc.com/cabinet-medical/cadours-31480/cadours/centre-de-vaccination-de-cadours?category=-1&cabinet=17008&specialty=144>

POUR RAPPEL, la vaccination est désormais ouverte à l'ensemble des personnes appartenant aux catégories suivantes :

- * Les personnes âgées de + de 75 ans;
- * Les résidents volontaires en EHPAD et USLD , qui sont vaccinés directement dans les établissements;
- * Les personnes âgées séjournant dans les établissements de santé et en services de soins de suite et de réadaptation;
- * Les personnes âgées hébergées en résidence autonome, résidences services et autres lieux de vie spécialisés, ainsi que dans les foyers de travailleurs migrants;
- * Les personnes en situation de handicap, vulnérables, hébergées en maison d'accueil spécialisées et foyers d'accueils médicalisés;
- * Les professionnels de santé (et autres professionnels des établissements de santé et des établissements médico-sociaux intervenant auprès de personnes vulnérables), les aides à domicile intervenant auprès de personnes âgées et handicapées vulnérables, et les sapeurs-pompiers, lorsqu'ils ont plus de 50 ans ou présentant une ou plusieurs des comorbidités suivantes :
 - * L'obésité (IMC>30);
 - * La BPCO et l'insuffisance respiratoire;
 - * L'hypertension artérielle compliquée;
 - * L'insuffisance cardiaque;
 - * Le diabète de type 1 et 2;
 - * L'insuffisance rénale chronique;
 - * Les cancers et les maladies hématologiques malignes actifs et de moins de 3 ans;
 - * Le fait d'avoir une transplantation d'organe solide ou de cellules souches hématopoïétiques;
 - * La trisomie 21



- * Les personnes ayant une pathologie qui les expose à un très haut risque face au COVID-19 disposant d'une ordonnance médicale pour se faire vacciner prioritairement. Les patients particulièrement vulnérables au COVID-19 concernés sont les suivants :
 - * Atteints de cancer et de maladies hématologiques malignes en cours de traitement par chimiothérapie;
 - * Atteints de maladies rénales chroniques sévères, dont les patients dialysés;
 - * Transplantés d'organes solides;
 - * Transplantés d'allogreffe de cellules souches hématopoïétiques;
 - * Atteints de poly-pathologies chroniques, selon le critère suivant : au moins deux insuffisances d'organes;
 - * Atteints de certaines maladies rare [Liste maladies rares - Ministère de la Santé](#)
 - * Atteints de trisomie 21.